

# RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE LA VILLE DE BRIEY ET TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

## Contexte

La commune de Briey accueille en 2013 une population de 5 767 habitants. Elle est le chef-lieu de son arrondissement et un pôle urbain local.

## Contenu du PLU

Le PLU est un document de planification urbaine. Il régit l'usage des sols sur le périmètre de la commune et définit les stratégies d'aménagement à venir.

## Les conclusions du diagnostic

La ville de Briey exerce une forte attractivité résidentielle. Sa croissance démographique repose sur le solde migratoire et cette tendance est destinée à se prolonger.

Afin de maintenir le solde migratoire, l'offre en termes de logements doit être suffisante et adaptée. La commune dispose de 3 leviers : l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation, la reconquête du parc vacant et le renouvellement urbain.

Briey est très dynamique sur le plan économique : un rapport emplois-actifs de 2, et 16% d'emplois supplémentaires entre 1999 et 2010. Cependant, la plupart des actifs briotins travaillent hors de la commune.

Briey doit conserver son statut de pôle urbain. L'action de la ville vise principalement le secteur commercial. Il s'agit d'une part de maintenir le commerce de centre-ville et d'autre part de renforcer l'attractivité commerciale de la ville basse.

Une forte réduction de la surface agricole utile a été observée entre 2000 et 2010. Des mesures doivent être prises afin de freiner cette érosion et de maintenir les exploitations existantes.

C'est principalement la construction neuve qui a engendré de l'extension urbaine, et elle rencontre un fort succès parmi les accédants à la propriété.

Il s'agit désormais de travailler sur le parc existant, mal adapté aux besoins comme semble l'indiquer le fort de rotation locative.

## Les grandes orientations du PLU, exemples d'actions

### **Préserver et valoriser les milieux naturels, les paysages et le cadre de vie**

- Affirmer la RD 346 comme matérialisation de la limite entre zones urbanisées et terres agricoles, afin de préserver ces dernières.

### **Promouvoir un développement urbain maîtrisé et équilibré**

- Poursuivre le renouvellement urbain afin de limiter le phénomène d'étalement urbain : résorption de la vacance, remplissage des dents creuses, curetage d'îlots.
- Valoriser les entrées de ville par un traitement qualitatif et une densification.

### **Renforcer l'attractivité résidentielle dans le respect du développement durable**

- Favoriser la mixité de l'habitat en diversifiant l'offre en logements
- Réduire l'impact des transports sur l'environnement, le fonctionnement urbain et la sécurité publique

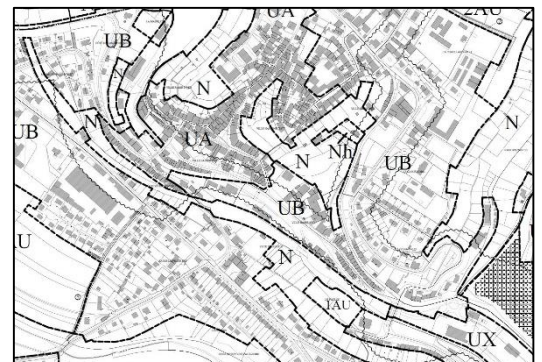
### **Poursuivre le développement économique du territoire**

- Rétablir les équilibres de l'offre commerciale sur le territoire. Les quartiers les plus carencés en commerces de proximité étant Briey-les-Hauts et les Petits Hauts.



### **L'expertise du CAL de Meurthe-et-Moselle**

- Une équipe pluridisciplinaire
- Une maîtrise totale des étapes de réalisation d'un PLU
- Une concertation étroite avec les élus
- Une parfaite connaissance du terrain



La révision du POS a été initiée en 2012. Le projet de PLU a été arrêté en juin 2014, mis en enquête publique. Il a finalement été approuvé en juin 2015, et est actuellement en vigueur sur la commune de Briey